



Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 21 décembre 2023**

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération n°DELIB_05_ADM_23_12_21_REG_INT_CA

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 décembre 2023.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le statut de l'établissement,
- la délibération DELIB_12_ADM_21_03_19_REG_INT_INSEAMM_CA du 19 mars 2021.

Le Président,

EXPOSE

L'INSEAMM a souhaité regrouper les délibérations relatives à l'organisation et au fonctionnement général du Conseil d'administration de l'INSEAMM, ainsi que les modalités des élections de ses membres.

Ce document pourra faire l'objet de mises à jour en fonction des évolutions réglementaires ou de modifications de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration.

Modification apportées aux articles suivants :

- Article 7 (DOB) : modification du délai de présentation du DOB avant vote du BP. Modification des 2 mois par 10 semaines ;
- Insertion d'un article 8 : administrateurs intéressés/incompatibilités : pour éviter les situations de conflit d'intérêt ;
- Article 9 : enlèvement de tout ce qui avait trait au compte-rendu et remplacé par le PV avec son contenu, ses modalités d'approbation... pour être en conformité avec la réglementation sur la publication des actes ;
- Article 10 : Enlèvement de l'affichage et remplacer par la publication électronique + caractère exécutoire ;
- Article 14 sur les élections : vote par correspondance n'est pas autorisé, et nécessité de présentation de la Carte Nationale Identité pour pouvoir voter.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'INSEAMM ci-joint (pièce jointe n°1).

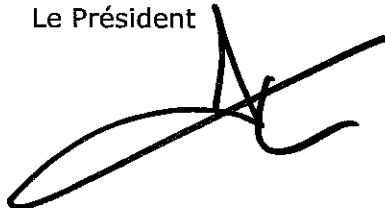
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	20
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstentions	8

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 21 décembre 2023

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site internet le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20231221-231221_5_CA-DE
Reçu le 21/12/2023

